

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-34x-00646 Référence de la demande : n°2020-00646-011-001

Dénomination du projet : Centre de soins Hérissons d'europe

Lieu des opérations : -Départements : Sarthe Eure-et-Loir Ille-et-Vilaine Indre-et-Loire Loir-et-Cher Maine-et-Loire Mayenne
Orne Paris Seine-et-Marne Hauts-de-Seine Seine-St-Denis Val-de-Marne

Bénéficiaire : Centre de soins Erinaceus France

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le centre de soins de l'association ERINACEUS - France, consacré uniquement aux Hérissons d'Europe et ayant un rayon d'action dans certains départements des Pays de Loire, Bretagne, Normandie, Centre Val-de-Loire et Ile-de-France, demande une autorisation de transport et détention pour récupérer, soigner puis relâcher dans la nature des spécimens de Hérisson d'Europe à partir de ses installations situées à St-Denis d'Orques dans la Sarthe.

Un avis favorable sans réserve lui est accordé par le CNPN pour développer ses actions de sauvegarde de cette espèce.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 30 juillet 2020

Signature :

